



COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 1^{er} Avril 2016

L'an deux mille seize, le 1^{er} Avril, à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (à la mairie) sous la présidence de Mr Sylvain GUILLEMAT, Maire.

Etaient présents :

M. RICOU	P. BERARD
J. ESCRIVA	V. JARDIN
S. JULLIEN	S. BOURSAUD
M. MASIA	R. CHUZEL
M. MIGNET	C. CHAIX
M. FRANCON	

Pouvoirs : J. HORTAIL à M. FRANCON
A. BARAT à P. BERARD
G. COLLANGE à S. GUILLEMAT

Le quorum est atteint.

Marina RICOU est désignée secrétaire de séance.

Validation du précédent compte rendu de conseil du 4 Mars 2016 par signature des conseillers municipaux avec annotations.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire désigne Paul Bérard pour présenter la note sur le projet de budget primitif 2016, **document en annexe 1.**

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2016 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée son souhait de stabiliser les finances communales et de ne pas augmenter les taux d'imposition applicables à chacune des taxes directes locales.

- Taux taxe habitation : 10.25 %
- Taux taxe foncière bâtie : 14.69 %
- Taux taxe foncière non bâtie : 66.41 %

Le Conseil Municipal, après délibération vote 13 pour et 2 contre.

S. JULLIEN et V. JARDIN souhaitent la démission de S. GUILLEMAT et M. RICOU, par conséquent ils voteront contre toutes les délibérations de cette séance.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, celui-ci laisse apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 371 606.13€
- Un déficit de fonctionnement de 0.00€

Et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Réserve R 1068 en investissement : 202 490.12€
- Report en fonctionnement R 002 : 169 115.01€

Le Conseil Municipal, après délibération vote 13 pour et 2 contre : S. JULLIEN et V. JARDIN.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EAU-ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2015 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice celui-ci laisse apparaître :

- Un excédent d'exploitation de 99 517.98€
- Un déficit d'exploitation de 0.00€

Et décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Réserve R 1064 et R 1068 en investissement : 0.00€
- Report en exploitation R 002 : 99 517.98€

Le Conseil Municipal, après délibération vote 13 pour et 2 contre : S. JULLIEN et V. JARDIN

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT FIXATION DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de fixer les durées d'amortissement applicables aux biens acquis ou aux constructions réalisées au cours de l'année 2015 et suivantes.

L'amortissement est la constatation comptable de la dépréciation de la valeur des éléments d'actifs et permet de dégager les ressources nécessaires à leur renouvellement. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

L'instruction budgétaire et comptable M 49, relative à la gestion des services publics mentionne les durées indicatives pour l'amortissement des biens mais laisse la fixation de ces durées à l'assemblée délibérante (arrêté du 12 août 1991).

Les durées retenues doivent correspondre à la durée de vie estimée du bien.

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Vendredi 1^{er} Avril 2016

BIENS AMORTISSABLES	DUREES FIXEES
Réseaux d'assainissement	50 ans
Station d'épuration, bassins de décantation ...	30 ans
Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisations d'adductions d'eau potable	30 ans
Installations de traitement de l'eau potable, pompes, appareils électromécanique, installation de ventilation	10 ans
Organes de régulation (électronique, capteurs, ...)	8 ans
Bâtiments durables (en fonction du type de construction)	40 ans
Bâtiments légers, abris	15 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	2 ans
Engins de travaux publics, véhicules	4 ans

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, vote 13 pour et 2 contre : S. JULLIEN et V. JARDIN.

VOTE DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE (tableau en annexe 2)

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2016 de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote 13 pour et 2 contre : S. JULLIEN et V. JARDIN.

VOTE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT (tableau en annexe 3)

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif annexe 2016 eau-assainissement.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote 13 pour et 2 contre : S. JULLIEN et V. JARDIN.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2016 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 2014, dans un souci d'optimisation de son budget de fonctionnement et afin de redonner un sens aux subventions accordées aux associations, sont désormais aidées :

- Les associations en création après accord du conseil municipal et analyse de l'intérêt d'animation ou de service rendu aux Montséguriens
- Les associations prolongeant la politique publique de la mairie afin d'équilibrer leurs comptes ou de les aider ponctuellement sur des actions précises
- Les associations en déficit ponctuel lié à un événement exceptionnel et après analyse de la situation en conseil municipal
- Les associations en déficit malgré un engagement continu de ses membres et après analyse de la situation en conseil municipal

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Vendredi 1^{er} Avril 2016

Attribution d'une subvention aux associations ci-après :

- Maison des Lycéens	subvention annuelle	200.00 €
- Coopérative scolaire maternelle	subvention annuelle	700.00 €
- Donneurs de sang	subvention annuelle	50.00 €
- Groupe développement agricole	subvention annuelle	50.00 €
- Lire à Montségur	subvention annuelle	1400.00 €
- Mémoire de la Drôme	subvention annuelle	50.00 €
- FC BAUME-MONTSEGUR	subvention annuelle	2000.00 €
- Prévention routière	subvention annuelle	76.00 €
- USEP Ecole élémentaire	subvention annuelle	1200.00 €
- Solidarité Entraide Tricastine	subvention annuelle	125.00 €
- ZIK Z'ART	subvention annuelle	300.00 €
- Les petites fripouilles	subvention annuelle	300.00 €
- Monuments anciens Drôme	subvention annuelle	200.00 €
- Amicale Pompiers	format° 1 ^{er} secours CM1-CM2 (projet)	380.00 €
- USEP Ecole maternelle	cycle piscine CP-CE1-CE2 (projet)	1300.00 €

Le Conseil Municipal, après délibération vote 13 pour, 1 contre (S. JULLIEN) et 1 abstention (V. JARDIN) car elle trouve dommage que toutes les associations n'aient pas un renouvellement systématique de subvention hormis celles dites d'intérêt public.

AUTORISATION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL :

Monsieur le maire fait part à l'assemblée d'une demande du gérant du Restaurant Lou Pebre d'Aî sollicitant l'installation d'une terrasse en bois et participation financière sur le domaine public correspondant à une place de parking.

- Utilisation du domaine public communal :

Le Conseil Municipal, après délibération vote 11 pour, 3 abstentions (M. MIGNET, C. CHAIX, S. JULLIEN) et 1 contre (V. JARDIN car cette place de parking manquera à la boulangerie).

- Occupation à l'année ou en haute saison :

Le Conseil Municipal, après délibération vote :

A l'année : 4 pour

En Haute saison : 7 pour

1 contre (V. JARDIN) et 3 abstentions (M. MIGNET, C. CHAIX, S. JULLIEN)

Le conseil donne son accord à M. le Maire pour prendre un arrêté d'autorisation d'occupation du domaine public jusqu'au 30 septembre 2016. Le conseil se prononcera début septembre pour un renouvellement.

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Vendredi 1^{er} Avril 2016

- Proposition d'une participation financière sur coût global de 1464€TTC

Monsieur le Maire propose d'en prendre en charge la moitié.

Le Conseil Municipal, après délibération vote 4 pour, 7 contre et 4 abstentions.

- Aide à l'installation par les services techniques :

Vu la non participation financière, Monsieur le Maire propose l'aide des services techniques pour l'installation.

Le Conseil Municipal, après délibération vote 10 pour, 2 contre et 3 abstentions

QUESTIONS DIVERSES :

Questions de Virginie JARDIN et Sylvain JULLIEN

1/ Suite aux diverses péripéties survenues à la communauté de communes, au budget 2015 non voté et à la récente injonction du préfet de Vaucluse de voter le budget 2016, pouvez-vous nous faire un point sur la communauté de communes ?

Réponse de Monsieur le Maire :

27 conseillers communautaire qui sont majoritaires au conseil et représentent 75 % de la population souhaitent voir démissionner l'exécutif en place. Les raisons sont nombreuses : non vote du budget en 2015, démission de 3 vice-présidents, conflit entre le président et le maire de Valréas, problèmes de gouvernances et d'orientations...

Le président refuse d'organiser un vote de confiance, ce qui est une position anti-démocratique. Le préfet de Vaucluse est informé, il attend le résultat sur le vote du budget pour intervenir.

2/ Dans le cadre de sa compétence liée à la petite enfance, quel sera l'accompagnement de la CCEPPG concernant la MAM ?

Réponse de Monsieur le Maire :

Les MAM ne sont pas d'intérêt communautaire. L'association d'assistantes maternelles pourra faire une demande de subvention de fonctionnement à la CCEPPG.

3/ Avez-vous eu des réactions de citoyens concernant le déplacement des containers de la Buissonnière vers le cimetière ?

Réponse de Monsieur le Maire : NON

4/ Lors de l'enterrement de Lucien Jardin le 11 janvier 2016, la mairie avait envoyé une gerbe, dont la carte disait « l'ensemble du conseil municipal ». N'en ayant pas été averti, vous n'aviez pas à signer en notre nom. Ceci est, une fois de plus, mensonger. A ce propos, pour nous, les pompiers auraient dû le faire si gerbe il y avait, Lulu ayant été pompier durant 25 ans, plutôt que la mairie, les pompiers parlant toujours de grande famille.

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Vendredi 1^{er} Avril 2016

Par ailleurs, nous avons tous 2 dit à M. le maire dans son bureau lors de la consultation des factures avant le vote du compte administratif 2014, quand nous avons trouvé une facture pour 2 gerbes, que toutes les personnes décédées à Ms/L devaient recevoir une gerbe, ou aucune. Chacun doit être traité de manière égale. Ce n'était pas carré de la part de la municipalité. En effet, qui pouvait s'arroger le droit de décider qui en recevait une ou pas ? Il s'agit là d'intérêt général.

Nous sommes toujours sur cette ligne de conduite : personne ne doit avoir de traitement de faveur. Il n'y a pas de raison que la famille Jardin ait un passe-droit, comme d'autres l'ont eu en 2014. En tant que citoyens Montséguriens, ils ne doivent être ni mieux, ni moins bien traités que les autres. Nous souhaitons donc savoir si toutes les personnes qui décéderont dorénavant à Ms/L auront une gerbe ou non.

Réponse de Monsieur le Maire :

Je trouve extrêmement déplacé de parler de ce sujet en conseil.

Je vous invite à contacter directement le chef de centre du CIS Rouvergue ou le président de l'amicale s'agissant de vos critiques envers le corps des pompiers.

Les gerbes sont envoyées aux proches des élus ou agents municipaux quand il y a un décès dans leur famille. Ce geste est toujours apprécié.

Nous continuerons donc à faire ainsi, sauf pour la famille de S. JULLIEN et V. JARDIN comme ils le demandent.

INFORMATIONS DIVERSES :

Sylvain JULLIEN nous informe que pour des raisons personnelles, il ne souhaite plus siéger à la commission école et qu'il cède sa place à Virginie JARDIN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

07/04/16

A blue circular official stamp of the Mayor of Montségur-sur-Laloue is stamped over a handwritten signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MONTSEGUR-SUR-LALOUE' and 'Drôme' at the bottom. To the right of the stamp, the words 'Le Maire' are printed in blue.

Le Maire

<i>Note de présentation du projet de budget primitif pour 2016</i>
--

A joindre au compte rendu du conseil

Pour mémoire, le compte administratif de l'exercice 2015 a été adopté lors du dernier conseil municipal le vendredi 4 mars 2016.

1. Un budget principal et un budget annexe

Le budget de Montségur est composé d'un **budget principal**, regroupant la majorité des crédits et, désormais, d'un seul **budget annexe** : celui relatif au service local spécialisé de l'eau et de l'assainissement. Pour mémoire, le budget annexe relatif au centre communal d'action sociale (CCAS) a été supprimé par le Conseil municipal sur la recommandation de notre comptable public en application de la loi NOTRe. Ce budget annexe « eau et assainissement » permet d'établir le coût réel de ces services en isolant leurs recettes et leurs dépenses. Ce budget annexe est donc indépendant du budget principal de la commune, même si des versements croisés existent.

D'un point de vue comptable, le budget principal et le budget annexe relatif à l'eau et l'assainissement se présentent en deux parties distinctes : une **section de fonctionnement** et une **section d'investissement**. Chacune de ces sections doit être présentée en **équilibre**, les recettes égalant les dépenses.

D'une manière générale, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses nécessaires à la **gestion courante des services de notre village** (charges à caractère général, dépenses de personnel...). Ces dépenses sont principalement financées par les recettes fiscales locales et des dotations. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par cette section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par Montségur, le surplus constituant de l'**autofinancement** qui permet d'abonder sensiblement, pour cette 3^{ème} année de notre mandat, le financement des investissements prévus pour notre collectivité.

La section d'investissement présente les **programmes d'investissements**. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et, avant 2014, par le recours à l'emprunt. La **section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité**.

Aux termes de la loi, le budget primitif pour 2016 de la commune de Montségur doit être adopté au plus tard le **vendredi 15 avril 2016**.

L'adoption du budget pour 2016 ne pouvait se tenir plus tôt dans l'année dans la mesure où il faut attendre les montants des dotations notifiées par l'Etat à la commune de Montségur. En outre, ce budget a été préparé en lien avec le comptable public de notre commune ; la réunion de travail s'est tenue le mardi 29 mars dernier.

Au total, entre le 1^{er} janvier 2016 et l'adoption du présent projet de budget, la collectivité a eu la possibilité de mettre en recouvrement les recettes et d'engager certaines dépenses de fonctionnement et d'investissements. Ainsi, **3 mois d'exécution budgétaire de la commune ont déjà été réalisés**.

2. Assurer une exécution budgétaire prudente et efficiente

Le présent budget est le troisième de la nouvelle mandature. Il applique trois principes directeurs simples : assurer une exécution budgétaire **rigoureuse**, **efficiente** et **ambitieuse** des crédits.

Rigoureuse, dans la mesure où les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées. Pour mémoire, entre 2013 et 2015, les **dépenses de fonctionnement ont baissé de -12 %**. Dans le projet de budget 2016, et après intégration du CCAS, les dépenses de fonctionnement correspondant à des opérations réelles (hors opérations d'ordre donc) s'élèvent à 993 000€. S'y ajoutent notamment 180 000 € d'excédents destinés à financer les investissements. Cette rigueur traduit un effort de gestion quotidien des crédits municipaux destiné à préserver l'autofinancement. En effet, les dépenses de fonctionnement augmentent normalement mécaniquement (personnel, cotisation, gestion courante...).

Efficiente, dans la mesure où les crédits sont gérés de façon **prudente**. A cet égard, nous dégageons, un peu plus de 32 000 € sur la section de fonctionnement pour faire face à des dépenses imprévues. Si ces dépenses ne se réalisent pas, cette somme viendra majorer l'autofinancement de la commune. Sur la section d'investissement, nous dégageons près de 15 000 € pour faire face à des dépenses imprévues. Efficiente aussi, dans la mesure où les crédits sont gérés de façon **rationnelle**. A cet égard, la commune dispose d'un niveau de vie raisonnable : la **pression fiscale communale n'est pas augmentée, aucun prêt nouveau n'est sollicité, les investissements futurs sont financés par le seul autofinancement de la commune**. Désormais, le résultat total de la commune à affecter en 2016 s'élève à 371 605,13 €. Efficiente, enfin, puisque la commune mobilise l'ensemble des financements publics extérieurs (**subventions**) afin de soulager sa propre dépense. Au total, la part communale envisagée pour les investissements est inférieure aux années précédentes grâce à **une augmentation très sensible des subventions publiques sollicitées et déjà obtenues**.

Ambitieuse, car les dépenses d'investissements cumulées anticipées sur le budget principal pour 2016 s'élèvent à 750 000 € environ contre des dépenses d'investissement réelles en 2014 de 380 000 € environ. **Cette augmentation de l'investissement municipal** du budget principal vise à **augmenter le patrimoine de la commune, répondre aux attentes des Montségurien(ne)s et soutenir l'économie locale**. Il convient d'ajouter, en outre, 114 000 € environ d'investissements qui sont prévus sur le budget annexe relatif à l'eau et l'assainissement.

*

3. Zoom sur le budget 2016

Les 3 principales recettes de cette section de fonctionnement sont :

- les **produits des services** : ils s'élèvent à 123 000 € pour 2016 ;
- la **fiscalité locale** (taxes foncières et taxe d'habitation) : elle s'élève à 675 000 € pour 2016 (ce montant intègre les attributions de compensations **de la communauté de communes** « Enclave des Papes - Pays de Grignan » à qui Montségur a transféré une partie de sa fiscalité au 1^{er} janvier 2014) pour 222 500 € ;
- les **dotations de l'Etat** pour 193 207€. Ces dotations ont baissé de - 10% entre 2015 et 2016. Déjà, en 2015, le manque à gagner pour la commune pour la somme des seules dotations forfaitaire et de solidarité rurale constitue une baisse de plus de 20 000 €.

Cette baisse est durable dans les prochaines années, elle doit donc être anticipée par une gestion quotidienne rigoureuse.

Les **recettes prévisionnelles dites réelles d'investissement sont en hausse sensible** entre l'exécution 2014 (400 000 € environ) et le projet de budget 2016 (749 000 € environ). Cette hausse de + 349 000 € s'explique notamment par les nombreuses subventions sollicitées.

L'endettement de la commune poursuit sa baisse. Il aura déjà baissé de - 23 % entre le 31 déc. 2013 et le 31 déc. 2016 (de 1 122 000 M€ au 31 décembre 2013 à 865 000 au 31 décembre 2016).

COMMUNE DE MONTSEGUR SUR LAUZON - 26 - BUDGET COMMUNAL	BP 2016
--	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FUNCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 185 952,00	1 016 836,99

+ + +

R			
P	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
O	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
R			169 115,01

= = =

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	1 185 952,00	1 185 952,00
--	---------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	424 465,88	626 956,00

+ + +

R			
P	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	270 000,00	122 700,00
O	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
R		55 190,12	

= = =

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	749 656,00	749 656,00
---	-------------------	-------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	1 935 608,00	1 935 608,00
----------------------------	---------------------	---------------------

- (1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
- (2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
- (4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

COMMUNE DE MONTSEGUR SUR LAUZON - 26 - EAU ET ASSAINISSEMENT	BP 2016
--	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	307 185,00	207 667,02
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 99 517,98
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		307 185,00	307 185,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	114 046,00	65 780,11
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	500,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 48 765,89
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		114 546,00	114 546,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		421 731,00	421 731,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.